

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°27-2021-155

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2021

Sommaire

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon / Secrétaire

27-2021-06-24-00051 - ds 2021-07 da Madame Cottin (4 pages)

Page 3

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital
d'Evreux-Vernon

27-2021-06-24-00051

ds 2021-07 da Madame Cottin

**DECISION DG N° 2021-07
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 26 mars 2021 portant nomination de **Madame Florence COTTIN**, Directrice d'hôpital (hors classe) est affectée aux centres hospitaliers Eure-Seine et de Bernay, en qualité de Directrice adjointe, à compter du 14 Juin 2021 ;
- VU l'organigramme de direction du Centre Hospitalier Eure-Seine ;

DECIDE

Article 1 : Dispositions Générales

Sont de la compétence exclusive du Directeur :

- Les conventions de transactions conclues en application de l'article 2044 du Code civil ;
- Les conventions de coopération avec les établissements de santé publics ou privés ;
- Les conventions avec les organismes de tiers-payant ;
- Les autres conventions et accords avec des organismes extérieurs générant ou susceptibles de générer des charges financières pour l'institution ;
- La signature des contrats de pôle d'activité en application de l'article L.6146-1 du Code de la Santé Publique ;
- Les réquisitions du comptable ;
- Les marchés publics ;
- Les créations de régies d'avances de recettes et de dépôts et les nominations de régisseurs ;
- Les actes relatifs aux opérations immobilières résultant des dispositions de l'article L.6143-7, 9° et 10° ;
- Les décisions d'ester en justice ;
- Les décisions relatives aux emprunts ;
- Les décisions relatives aux dons et legs ;
- Les sanctions disciplinaires ;
- Les décisions de recours à des collaborateurs occasionnels ;

Décision DG N° 2021-07

- Ainsi que tous autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier Eure-Seine.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délégation est donnée à **Madame Florence COTTIN**, Directrice Adjointe, à l'effet de signer tous les actes administratifs et d'ordonnancement et de pouvoir adjudicateur relevant de la compétence du Directeur Général.

Article 3

Madame Florence COTTIN, Directrice Adjointe, est habilitée à signer les actes et documents suivants relevant de la Direction des coopérations territoriales, des affaires générales et de la communication :

- Les dossiers d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds et de réponse aux appels à projets de santé publique ;
- Les réponses aux rapports d'inspection et aux enquêtes ;
- Les conventions ;
- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ;
- Le Plan Blanc ;
- Les documents de préparation et suivi des travaux de la conférence sanitaire de territoire, et des projets médicaux de territoire ;
- Les actes, documents et courriers concernant les associations ;
- Les documents et courriers courants concernant les relations avec les partenaires culturels ;
- Les documents relatifs au suivi des instances ;
- Les courriers et actes relatifs à la gestion courante de la filière gériatrique, notamment les relations avec les résidents et les familles des résidents des EHPAD ;
- Les courriers relevant de la gestion courante de la Direction des coopérations territoriales, des affaires générales et de la communication ;
- Les évaluations des agents affectés à la Direction des coopérations territoriales, des affaires générales et de la communication.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 14 juin 2021.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 24 juin 2021

Le Directeur

Sandrine COTTON



SPECIMEN DE SIGNATURE

Florence COTTIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florence Cottin', written in a cursive style.

Décision DG N° 2021-07